Appellation métier : Musicien

Autres appellations:

Descriptif:

Un musicien se produit en public dans des concerts, participe à des enregistrements et parfois enseigne. Musicien classique ou de musiques actuelles (jazz, rap, rock, reggae, techno), il doit conjuguer technique instrumentale et persévérance pour vivre de son art.

Activités principales :

Le musicien interprète une oeuvre devant un public, en suivant une partition, en soliste ou accompagné par d'autres musiciens ou des chanteurs. Il peut encore créer son propre répertoire en composant et en arrangeant des morceaux. Parfois, il conçoit tout un spectacle dont il peut être lui-même l'interprète ou pour lequel il a prévu différents artistes. Le musicien peut aussi être chanteur. Dans ce cas, il interprète, en soliste, différents répertoires : du classique au contemporain, en passant par la variété. En tant que choriste, il peut intégrer un ensemble vocal.

Le musicien peut aussi transmettre son art en devenant enseignant. Il travaille alors au sein d'établissement scolaire (depuis l'école maternelle jusqu'au lycée), d'une école de musique, d'un conservatoire (à rayonnement communal, départemental ou régional) ou encore dans les maisons de quartier. Il peut aussi développer, avec les équipes d'encadrement, une vie musicale dans les crèches, les hôpitaux, les centres socioculturels...

Accès au métier et compétences requises :

Niveau d'études, formation

Un apprentissage dès l'enfance est préférable pour espérer faire carrière. Les conservatoires de musique classés par l'État proposent plusieurs cycles de formation dès l'âge de 5 ans. Dès le collège, on peut intégrer une CHAM (classe à horaires aménagés en musique). De nombreuses écoles privées forment aussi au métier de musicien.

Niveau bac

Bac technologique TMD (techniques de la musique et de la danse), option

instrument

DNOP (diplôme national d'orientation professionnelle), spécialité musique

Niveau bac + 2

DE (diplôme d'Etat) de professeur de musique

DUMI (diplôme universitaire de musicien intervenant)

Niveau bac + 3

DNSP (diplôme national supérieur professionnel) de musicien

Niveau bac + 5

Diplôme de formation supérieure de musique du Conservatoire de Paris ou de

Lyon

Diplôme supérieur de musicien professionnel instrumentiste concertiste

Compétences

De base

Faire de la musique exige un sens artistique développé. De même, créativité et originalité sont nécessaires pour composer. Afin d'atteindre et de conserver un bon niveau, le musicien doit aussi se perfectionner tous les jours. C'est un travail long et minutieux qui demande de la persévérance et parfois une remise en question de ses acquis pour pouvoir évoluer et développer sa pratique instrumentale.

Spécifiques

Une passion généreuse

Le musicien ne se contente pas de jouer des notes. Il doit aussi interpréter les partitions avec son coeur et sa sensibilité afin de nouer une relation avec le public. La musique se reçoit et se vit. Et c'est grâce à la générosité du musicien, à sa « distribution » de notes, que l'on peut apprécier la musique à sa juste mesure.

Une passion maîtrisée

Déchiffrage à vue, transposition, arrangements... derrière une musique se cache une technicité due à des années de pratique. Le musicien accompli possède aussi une grande culture musicale : courants musicaux, contextes historiques, sociaux et culturels, musicologie... Il sait comment s'organise un spectacle, définit ses propres besoins en matériel, son ou lumière, et connaît les contraintes techniques des lieux dans lesquels il se produit. Enfin il peut utiliser des logiciels de MAO (musique assistée par ordinateur) quand il compose.

Environnement et conditions de travail

Pour tous les goûts

Dans le domaine des musiques classiques, le musicien est souvent recruté par un orchestre. Sous la direction de son chef, il se définit par son instrument et sa position dans le groupe (premier violon, second violon, etc.). Il peut aussi être indépendant. Pour les musiques actuelles (jazz, variété, rap, rock...), il se produit seul ou en groupe.

Dans tout type de lieux

Selon son répertoire et son style, le musicien joue dans divers lieux : salles de spectacle, opéra, festival, clubs de vacances, piano-bars, bals voire dans des restaurants, des casinos ou des salles de congrès.

À un rythme soutenu

Le musicien participe à des auditions, s'entraîne, crée, répète et se produit sur scène. Son rythme est intense et plus marqué en soirée et en fin de semaine. Qu'il soit soliste, artiste de variétés ou membre d'un orchestre, il est amené à se déplacer fréquemment, en France comme à l'étranger, par exemple pour faire une tournée.

Avec des intervenants variés

Le musicien est en relation constante avec les techniciens son et lumière quand il donne un concert. Il côtoie également des producteurs de musique, managers, tourneurs, organisateurs de festival...

<u>Informations complémentaires</u>

Secteur: Arts du spectacle

Famille : Artistique **Code rome L1202**

Liens utiles

Ministère de la Culture et de la Communication http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Musique

Cité de la musique

Centre d'informations musicales Médiathèque pédagogique Accueil du public 221 avenue Jean Jaurès - 75019 Paris Tel : 01 44 84 45 45

www.cite-musique.fr

IRMA - Information et ressources pour les musiques actuelles

Centres d'informations : musiques traditionnelles, jazz, rock et chanson

22 rue Soleillet - 75980 PARIS cedex 20 Tél.: 01.43.15.11.11

www.irma.asso.fr

ARCADE Provence-Alpes-Côte d'Azur Agence régionale des arts du spectacle

30 place Barthélémy Niollon

CS 30759

13617 Aix-en-Provence cedex 1

Tél: 04 42 21 78 00 Fax: 04 42 21 78 01 mél: cid@arcade-paca.com internet: www.arcade-paca.com

Source Arcade©

http://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Metier/Metiers/musicien-ne

http://www.cidj.com/article-metier/musicien